

Session plénière du 15 janvier 2026 : Le conseil départemental de Loir-et-Cher prévoit un budget réaliste et ambitieux

Lors de la session plénière du jeudi 15 janvier, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026 et voté des actions en faveur de la vie associative et du bénévolat. Une présentation du bilan 2025 du projet de mandat « Le Loir-et-Cher en action » a également été faite. L'assemblée a, par ailleurs, marqué son soutien au monde agricole en adoptant le vœu du groupe UPLCI. Les élus ont aussi tenu à rendre hommage à André Buisson (ancien conseiller général et vice-président du conseil général de 1997 à 2008).

Des orientations budgétaires 2026现实istes et ambitieuses

Alors que la France affiche des finances publiques qui ne cessent de se dégrader, entraînant une baisse de moyens toujours plus considérable pour les collectivités, le département de Loir-et-Cher s'efforce de continuer à tracer un chemin de crête ambitieux afin de préserver sa capacité d'auto-financement et de maintenir un investissement solide dédié aux grands projets pour le territoire. De ce fait, les orientations budgétaires 2026 sont l'esquisse d'un budget réaliste mais ambitieux pour le Loir-et-Cher.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes pourraient connaître une croissance de 1,3 % par rapport au total voté en 2025. Cela, malgré l'atonie de nos principales recettes comme la TVA ou la DGF, grâce à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), qui continue d'être une ressource dynamique, ainsi qu'aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui devraient se stabiliser à 43 millions d'euros (M€) pour 2026 (soit une augmentation de 400 000 euros par rapport aux recettes prévues en 2025). Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, devraient connaître une évolution de 1,2 % par rapport au budget primitif 2025. En raison notamment du budget dédié aux politiques des solidarités, qui représente 72 % du budget global de fonctionnement et devrait augmenter de 3,1 M€ d'euros par rapport au budget primitif 2025. Il est nécessaire de rappeler que le budget des solidarités est passé de 196 M€ en 2021 à 243 M€ en 2026, soit une hausse de 23,9 %. Ces dépenses obligatoires ont crû de façon importante alors même que l'ensemble des recettes du département n'a augmenté que de 11 M€ sur la même période.

Le budget prévoit une section d'investissement de 58 M€. Si ce montant est en légère baisse par rapport au total voté en 2025, il reste un effort considérable et ambitieux pour le département. En matière d'investissements directs, trois grandes priorités sont clairement identifiées :

- L'entretien, la modernisation et la sécurisation des infrastructures routières, avec plus de 27,2 M€ (dont les travaux liés à la passerelle sur la Loire), ainsi que le développement des mobilités alternatives ;
- La modernisation des bâtiments départementaux, avec un budget total de 9,9 M€ dont 7,3 M€ à destination des collèges (restructuration du collège de Veuzy-sur-Loire, entre autres) ;
- L'innovation numérique (qui intègre le matériel à destination des collégiens), à hauteur de 3 M€.

S'agissant des subventions d'investissement, l'accompagnement de projets sur le territoire départemental (DDSR) constituera une enveloppe de 5,5 M€. Les mobilités alternatives (DDMA) complétées par la dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), se verront consacrer 2 M€. En matière de dépenses d'investissement liées aux politiques des

solidarités, 3,1 M€ seront consacrés au secteur et particulièrement afin de moderniser les EHPAD. Une enveloppe de 2,9 M€ sera dédiée au développement, à l'attractivité et à la protection du territoire (incluant la participation en investissement au SDIS à hauteur de 2 M€).

La section d'investissement devrait en partie être financée par l'épargne nette qui, bien qu'en légère amélioration par rapport à celle du budget primitif 2025, reste cependant trop faible. Si les recettes d'investissement se maintiennent à bon niveau pour 2026 grâce à de solides co-financements de projets, l'équilibre final se réalisera grâce à un emprunt de 33 M€.

Pour 2026, un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 455,2 M€ est ainsi envisageable. Dans le détail, il comprendrait, en dépenses, 387 M€ pour la section de fonctionnement et 68,2 M€ pour la section d'investissement, et en recettes, 405,4 M€ de fonctionnement et 49,8 M€ d'investissement.

« Comme de nombreuses collectivités territoriales, nous tenons à alerter sur la crise de gouvernance et de finances publiques nationales (dette, dégradation de la notation financière par les agences) qui fragilise nos propres finances et crée une relation instable avec l'État. Les mesures comme le DILICO et l'écrêtement de la TVA sapent notre autonomie et transforment les recettes fiscales en de simples dotations. Il n'est pas concevable que les collectivités soient gérées sous perfusion ou que les dépenses sociales ne soient pas compensées. Face à cette spoliation des moyens, nous réclamons de l'État non pas des promesses, mais de la stabilité, de la visibilité et le respect des règles du jeu pour pouvoir continuer à agir concrètement pour les citoyens », a tenu à souligner Philippe Gouet, président du conseil départemental.

« Grâce à la maîtrise des dépenses, la baisse des niveaux d'épargne est temporairement stabilisée pour le département, même si la situation reste très fragile, avec un taux d'épargne brute inférieur à 5 %, loin du seuil de prudence de 9 %. Dans un contexte de gouvernance nationale chahutée et de comptes dégradés, le département surveillera attentivement son exposition au DILICO et sa potentielle éligibilité au fonds de sauvegarde. Cette ébauche de budget 2026 pour le Loir-et-Cher est un chemin de crête conciliant ambition et rigueur budgétaire », a déclaré Claire Foucher-Maupetit, rapporteur du budget.

Le département engagé en faveur de la vie associative et du bénévolat

Le département de Loir-et-Cher a historiquement apporté un soutien important aux associations, principalement par l'attribution de subventions. Soucieux de renforcer encore cet engagement, il a inscrit dans son projet d'administration « Le Loir-et-Cher en action 2023-2028 » la création et la mise en œuvre d'actions départementales en faveur de la vie associative et du bénévolat. Ces actions visent à structurer davantage les quelque 7 000 associations du territoire (dont plus de 750 employant des salariés), mieux répondre à leurs besoins et stimuler l'engagement bénévole. Trois grands axes d'actions prioritaires ont été définis et seront mis en place dans les mois à venir :

- Accompagner et soutenir la structuration des associations, en favorisant la mutualisation de l'emploi, en participant activement au comité stratégique Guid'Asso et en signant un partenariat avec le dispositif local d'accompagnement (DLA) de Loir-et-Cher ;
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement bénévole, en créant des journées « jeunes citoyens » ainsi qu'un « passeport du civisme et du bénévolat » ;
- Accompagner et valoriser la vie associative, en reconduisant la journée d'information et d'échanges [« Les Essentiels associatifs »](#), dont la première édition a regroupé plus de cent représentants du monde associatif loir-et-chérien le 5 décembre 2025.

Projet de mandat : un bilan 2025 marqué par de nombreux succès

Structuré en quatre axes stratégiques, le projet de mandat « Le Loir-et-Cher en action 2022-2028 » vise à construire un territoire toujours plus attractif, innovant, durable et solidaire. L'année 2025 a notamment été marquée par de nombreuses réalisations et par la poursuite de dispositifs qui ont eu un grand succès auprès des Loir-et-Chériens, comme le chèque Sport-Culture (grâce auquel plus de 3 500 jeunes ont pu pratiquer une nouvelle activité sportive ou artistique), Les Musicales 41 (dont la programmation riche et diversifiée a encore séduit le public), le dispositif « Jeunes sapeurs-pompiers » (qui a profité à 216 jeunes), ou encore l'élargissement de l'offre numérique de la médiathèque départementale.

Comme depuis trois ans, en 2025, de nombreux travaux ont également été réalisés sur les routes et ouvrages d'art du territoire, afin de sécuriser les déplacements (notamment sur les ponts de Chissay-en-Touraine, Lavardin et Muides-sur-Loire), mais également de développer les mobilités douces (en inaugurant notamment les voies vertes de Saint-Gervais/Cellettes et la rocade de Romorantin-Lanthenay). À noter que, depuis 2022, le conseil départemental a subventionné 37 projets de voies vertes, à hauteur de 2,5 M€ d'euros, représentant un total de 31 kilomètres de nouveaux itinéraires protégés pour les cyclistes.

Dans les collèges, la promotion d'une restauration collective de qualité, locale et durable a perduré, avec pour objectif d'atteindre 50 % de produits locaux d'ici 2028 et 50 % de produits sous signe de qualité (dont 20 % de produits bio). La sensibilisation et l'éducation à l'environnement a également continué, grâce au parrainage d'ENS par les collèges du territoire.

Le travail engagé dès le début de la mandature pour développer différentes approches, transformer, faire connaître et promouvoir, faciliter et proposer des offres de pointes s'est également poursuivi. Ouverture de la Cité du numérique, déploiement du WiFi touristique gratuit (424 sites équipés, soit 1 038 bornes installées en 2025), raccordement à la fibre pour 99 % du territoire, renforcement des dispositifs de vidéo-protection aux abords des collèges... Les actions entreprises et menées avec succès ont, là encore, été nombreuses.

En 2025, la lutte contre la désertification médicale et l'accès à la santé pour tous sont restés au cœur des préoccupations du département. Le plan « Le 41 en bonne santé » a notamment permis l'installation de quinze nouveaux professionnels de santé, dont cinq spécialistes. L'an passé, le conseil départemental a également renforcé la présence de ses services d'action sociale au cœur des territoires afin de mieux répondre aux besoins des Loir-et-Chériens et de leur proposer une offre de services près de chez eux par la création progressive de douze maisons départementales des solidarités (MDS).

À noter que sur les trente actions spécifiques portées par ce projet de mandat 2022-2028, vingt sont aujourd'hui mises en œuvre, huit sont en cours et deux sont différées.